

Sécurité routière : les transporteurs routiers aspirent à davantage de sécurité

L'instauration du confinement en raison de la crise sanitaire a entraîné une réduction des flux routiers au printemps et le nombre de morts sur la route a considérablement baissé ces derniers mois. Pourtant, des efforts restent à fournir pour améliorer encore ces chiffres, ce qu'ont bien compris les transporteurs routiers européens, selon une étude de l'Union internationale des transports routiers (IRU). Si les transporteurs routiers sont en prise directe avec les enjeux de sécurité routière, ils manquent toutefois de capacités d'investissements pour y répondre.

Le nombre de décès sur les routes de France métropolitaine, en juillet — le mois d'ordinaire le plus meurtrier de l'année —, a diminué de 11,3 %, selon les chiffres de la Délégation de la sécurité routière dévoilés début août 2020. Seules 291 personnes ont succombé à un accident de la route, contre 328 l'an dernier à la même période, soit 37 de moins. Une amélioration à relativiser toutefois, puisqu'elle est surtout due à un trafic qui n'a pas retrouvé le niveau habituel pour un mois de juillet. Pour cause: la crise sanitaire liée au coronavirus. Cette diminution est à mettre en relation avec la baisse de la mortalité routière depuis mars, celle-ci résultant de la réduction importante des déplacements routiers lors du confinement — les décès ont par exemple chuté de 39,6 % en mars et de 29,1 % en juin.

Parce que « la vitesse est la première cause de mortalité routière en France », rappelle régulièrement la Sécurité routière — elle est « à la fois un facteur déclencheur de l'accident, mais aussi un facteur aggravant », selon la Délégation —, de nombreuses initiatives voient le jour pour tenter de faire lever le pied aux conducteurs. Comme en témoigne la mise en place de voitures-radar privatisées sur les routes les plus accidentogènes, une mesure prise par le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) en octobre 2015. Le 24 août dernier, c'est le Morbihan, dernier département breton à bénéficier d'un tel dispositif selon la préfecture, qui a vu l'arrivée de ces véhicules. Dans ce département, les suspensions de permis de conduire pour excès de vitesse augmentent chaque année depuis 2018.

Une enquête édifiante de l'IRU

À défaut de satisfaire tous les conducteurs automobiles, cette initiative devrait rassurer nombre de transporteurs routiers, qui ont d'ores et déjà fait part de leur volonté de contribuer à l'amélioration de la sécurité sur les routes. C'est ce qu'il convient de retenir de la dernière enquête « Driving road safety innovation » publiée en février 2020 par l'Union internationale des transports routiers (IRU), le porte-parole de plus de 3,5 millions de transporteurs dans le monde qui cherche à garantir « un transport routier efficient, durable et sûr » selon les termes de son secrétaire général Umberto de Pretto. Toutefois, selon ce même sondage, «de nombreux opérateurs estiment que la mise en oeuvre d'éléments spécifiques de sécurité humaine [...] n'est pas encore totalement achevée dans leur entreprise».

« Malgré les possibilités évidentes offertes par l'amélioration des pratiques de sécurité routière, il existe encore des obstacles importants à la poursuite des investissements, qui doivent être surmontés ». D'après le rapport de l'IRU, les opérateurs européens sont ainsi confrontés à des «difficultés financières qui constituent le principal obstacle à l'investissement» et à un « manque de ressources financières suffisantes ». Pourtant, les entreprises de transport sondées par

l'organisation estiment que la sécurité est « la clé de la création d'activités durables et rentables », ce qui permettrait d'augmenter la performance des entreprises « de manière tangible ».

Cette nécessité d'investir est d'ailleurs corroborée par les chiffres relatifs aux accidents de la route, encore trop mauvais s'agissant des salariés du transport routier de marchandises (TRM). Ces derniers sont deux à trois fois plus souvent victimes d'accidents que les salariés d'autres secteurs d'activités, selon l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

D'après l'INRS, tout employeur étant « responsable de la santé et de la sécurité de ses employés » doit « évaluer les risques » auxquels sont soumis ces derniers et rechercher des « mesures de prévention adaptées ». Et, pourquoi pas, mettre en place des formations afin de sensibiliser les chauffeurs routiers, dont l'âge moyen ne cesse d'augmenter, ce qui peut, à la longue, entraîner une augmentation du nombre d'accidents de la route, selon une étude du National Surface Transportation Safety Center for Excellence (NSTSCE) du Virginia Tech Transportation Institute.